



*Syndicat Indépendant
de l'Enseignement du Second degré*

☰ La Renardière III Bât Q 13170 LES PENNES MIRABEAU

☎ 04 91 42 18 55 ☎ 06 76 58 63 47

✉ jacques.mille2@wanadoo.fr

<http://www.le-sies.com>

SIES INFOS n°1

28 juin 2006

Le SIES a tenu son **ASSEMBLEE GENERALE 2006** aux Pennes Mirabeau (13).

L'AG a fait le point sur la situation du syndicat depuis sa création en mars 2005.

L'objectif de cette création d'un **syndicat national** était double :

➤ répondre aux demandes de nombreux professeurs, exerçant hors de l'académie d'Aix-Marseille, nous consultant par le biais du site Internet du S.I.A.E.S. Nous avons ainsi acquis la conviction qu'une structure nationale permettrait, sans préjudice pour le S.I.A.E.S. et son travail académique, de satisfaire ce besoin d'aide et de conseil émanant d'un peu tous les horizons,

➤ présenter des **listes nationales SIES** aux élections professionnelles de décembre 2005 (CAPN Commissions administratives paritaires nationales) afin, entre autres, de pouvoir obtenir des décharges complètes, puisque le Ministère, arguant du caractère académique du S.I.A.E.S., ne nous en accorde que la moitié, en divisant par deux les voix obtenues aux CAPA.

Le SIES a donc présenté deux listes aux CAPN (Certifiés et Professeurs d'EPS).

Ces deux listes ont été déclarées « irrecevables » et ont donc été « interdites d'élection », en application de la loi Perben suivant laquelle le Ministère a tout pouvoir de « recalcr » les listes des syndicats qu'il juge « non représentatifs » selon des critères définis par la loi, le code du travail et la jurisprudence, à savoir les effectifs, l'indépendance, les cotisations, l'expérience et l'ancienneté du syndicat, son audience et son activité.

Face à ce refus le SIES a saisi le Tribunal administratif de Paris qui a confirmé la position du Ministère dans des conditions pour le moins surprenantes, en rejetant par exemple comme « irrecevables » toutes les preuves fournies par le S.I.A.E.S. d'une audience nationale, en l'occurrence les témoignages de plus de deux cents professeurs issus de toutes académies, hormis celle d'Aix-Marseille.

Nous vous renvoyons pour plus de détails sur ce sujet aux articles parus dans la « *Lettre du S.I.A.E.S.* » n° 29 du 3 janvier 2006 et dans la Lettre de convocation au Congrès du 13 mars 2006.

Remplacements « De Robien »

Dans le même temps le SIES a déposé, le 26 octobre 2005, une **requête devant le Conseil d'Etat**, suite à la publication, fin août 2005, du décret dit De Robien sur les remplacements de courte durée des professeurs absents, ce qui, quelle que soit l'issue de cette requête, pouvait être une preuve d'activité nationale du syndicat dans la défense des personnels.

ACTIVITE

Au quotidien les responsables du SIES ont répondu, par mail, téléphone ou courrier postal à toutes celles et ceux, titulaires et stagiaires, de diverses académies, qui les ont contactés au cours de l'exercice écoulé, en particulier au moment des mutations inter et intra académiques.

Sur le plan financier les ressources du SIES sont, dans l'attente de l'ouverture d'un compte propre, gérées par la trésorerie du S.I.A.E.S., sachant que le mode de fonctionnement du syndicat, essentiellement par Internet, n'entraîne que des frais modiques.

DECISIONS

Lors de l'AG les membres présents ont pris acte :

- de l'affiliation du S.I.A.E.S. au SIES confirmée lors du congrès du 6 avril 2006
- de la création du SIES-L (Nantes) et de sa demande d'affiliation au SIES

et ont voté à l'unanimité :

- **l'affiliation du SIES à la CAT** (Confédération Autonome du Travail).

Le Président *Jean Paul Garcin*

Le secrétaire de séance *Jacques Mille*

